

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2024

**Délibération n°2024.02.11 B**

**Réaménagement des bâtiments de l'atelier mécanique de  
GrandAngoulême : demande de co-financement**

LE PREMIER FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 26 janvier 2024

**Secrétaire de Séance:** Thierry HUREAU

Membres en exercice: **27**  
Nombre de présents: **26**  
Nombre de pouvoirs: **1**  
Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir :**

Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023\_02\_11B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.02.11 B**

Rapporteur : Gérard DEZIER

**REAMENAGEMENT DES BATIMENTS DE L'ATELIER MECANIQUE DE GRANDANGOULEME : DEMANDE DE CO-FINANCEMENT**

Pilier : Un territoire qui s'adapte au changement climatique

Ambition : Organiser les mobilités décarbonnées sur le territoire de l'agglomération

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Partenariats

Par délibération n°2022.07.103 B du bureau communautaire du 12 juillet 2022, GrandAngoulême a approuvé le programme de réaménagement des bâtiments de l'atelier mécanique à Frégeneuil sur la commune d'Angoulême.

Puis par délibération n°2023.03.049 B du 23 mars 2023, le bureau communautaire a approuvé les éléments essentiels du programme de déconstruction du hangar de compostage sur l'emplacement duquel sera construit le nouvel atelier mécanique.

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême dispose d'un parc de véhicules composé de 273 véhicules, engins, et matériels.

L'aménagement et l'agrandissement du service parc auto sont devenus nécessaires pour son bon fonctionnement dans une orientation forte de verdissement de sa flotte.

La procédure de concours de la maîtrise d'œuvre a été lancée fin 2022, la sélection des candidats a eu lieu le 2 mars 2023. Le lauréat a été retenu le 19 octobre 2023.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Prestations intellectuelles	83 500,00 €	État	968 100 €	30 %
Travaux	2 409 411,90€	Auto financement	2 259 000 €	70 %
Maîtrise d'œuvre	418 124,20 €			
Equipement	100 000,00 €			
Divers	215 965 €			
<b>TOTAL</b>	<b>3 227 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 227 000 €</b>	<b>100 %</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023\_02\_11B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de la Région, l'Etat, l'Europe et le Département dans le cadre de la construction et de l'aménagement d'un nouvel atelier mécanique.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

<b>Pour : 27</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023\_02\_11B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024